



# Fiche de données de sécurité

FIRE RETARDANT ADDITIVES

## HYMOD® M9400 SG

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
COMMISSION REGULATION (EU) No. 2020/878

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 1 de 11

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HYMOD® M9400 SG  
Nom chimique Aluminum Hydroxide  
Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	-
Surface Treatment	--	--	Enregistré	Non classé	1-2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17

Internet [www.hubermaterials.com](http://www.hubermaterials.com)

E-mail [hubermaterials@huber.com](mailto:hubermaterials@huber.com)

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: +1 800 424 9300 or International +1 703 527 3887  
EU Phone: +49-2271-90.22.78 (Germany)

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

### SECTION 2 : Identification des dangers

# Fiche de données de sécurité

HYMOD® M9400 SG

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 11

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

### Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e)

### Conseils de prudence

**Prévention** Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

**Stockage** Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Informations supplémentaires : Aucun(e).

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	--	-
Surface Treatment	--	--	Enregistré	Non classé	--	1-2

## SECTION 4: Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

HYMOD® M9400 SG

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 11

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Les signes et symptômes peuvent inclure toux, respiration laborieuse, étouffement et difficultés respiratoires.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les non-secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Pour les secouristes	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation par aspiration localisée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver à l'écart des matières incompatibles Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	ignifugeant.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### L'hydroxyde d'aluminium

ACGIH  
OSHA

TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable fraction)  
TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> Total Dust  
5 mg/m<sup>3</sup> Respirable Dust

## Fiche de données de sécurité

HYMOD® M9400 SG

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 5 de 11

<b>NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)</b>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)
<b>France</b>	Not established (Non établi)
<b>France</b>	Not established (Non établi)
<b>Pologne</b>	2.5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable); 1.2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
<b>Russie</b>	6 mg/m <sup>3</sup> TWA (aerosol)
<b>Suisse</b>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Royaume-Uni</b>	10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Consommateur – orale, long terme – locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour  
Travailleur – inhalation, long terme – locale et systémique 10.74 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Dangers thermiques** Aucun(e) connu(e).

**Mesures d'hygiène** Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail  
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément aux réglementations locales

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect:**

## Fiche de données de sécurité

HYMOD® M9400 SG

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 11

<b>État physique</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>pH :</b>	Indisponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Sans objet
<b>Point d'ébullition</b>	Aucune information disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non combustible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	2.4 g/cm <sup>3</sup> , 20° C
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Sans objet Sans objet Le produit/la substance est inorganique
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	200 °C (392 °F)
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Propriétés explosives</b>	Sans objet
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant
<b>Teneur en COV (%)</b>	Sans objet

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Aucun(e)
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Matières incompatibles
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Acides forts
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e)

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

## HYMOD® M9400 SG

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 7 de 11

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Éviter toute inhalation du produit
<b>Peau</b>	Éviter tout contact avec la peau et les vêtements Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### L'hydroxyde d'aluminium

<b>DL50 par voie orale</b>	> 2000 mg/kg Rat
<b>CL50 par inhalation</b>	Rat > 2.3 mg/l (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte
<b>CIRC</b>	Non répertorié

<b>Toxicité aiguë</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité chronique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effets chroniques</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
<b>Sensibilisation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.
<b>Effets sur certains organes</b>	Aucune information disponible.

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 8 de 11

**cibles**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique** Aucune information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée** Aucune information disponible.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances** Aucune information disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**L'hydroxyde d'aluminium**

**Classification allemande WGK (AwSV)** 5220 WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage** Sans objet

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Indisponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucun(e).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes** Aucun(e) connu(e)

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**



Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 9 de 11

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Codes de déchet</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

**L'hydroxyde d'aluminium**

<b>Catalogue européen des déchets</b>	060299.
<b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)**

<b>TDG -Canada</b>	Non réglementé
<b>DOT, États-Unis</b>	Non réglementé
<b>ADR</b>	Non réglementé
<b>RID</b>	Non réglementé
<b>ADN</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

**14.1. Numéro ONU**                      Aucun(e)

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**                      Aucun(e)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**                      Aucun(e)

**14.4. Groupe d'emballage**                      Aucun(e)

**14.5. Dangers pour l'environnement**                      Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**                      Sans objet

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**  
Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange                      Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	Y	Y	Y	A
Surface Treatment	--	--	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	A

**Légende** X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

#### REACH No.

##### L'hydroxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement REACH                      01-2119529246-39

Turkish KKDIK pre-registration                      05-0000193352-73-0000

##### Surface Treatment

Numéro d'enregistrement REACH                      Enregistré

#### Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

##### L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK (AwSV)                      5220 WGK: nwg

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

#### Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & COMMISSION REGULATION (EU) No. 2020/878

Date d'émission :

29/06/2021

Date d'impression :

29/06/2021

Numéro de révision:

1.3.1

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs  
email: regulatory.affairs@huber.com.

# Fiche de données de sécurité

## HYMOD® M9400 SG

Date d'émission : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 11 de 11

**Règlement CLP (CE 1272/2008)** Non classé

### Étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** Aucun(e)

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

### Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Transport terrestre (ADR/RID)  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Système général harmonisé (SGH)

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**